



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
ASSOCIATION PASSERELLE POUR YOUTOU
LE 30 SEPTEMBRE 2007 9H30**

Présents : Elisabeth Confavreux, Hélène Friso, Vincent Delaunay, Sophie Gimenez, Sylvie Mortamet
Excusée : Dora Vallon

1. RAPPORTS MORAL, D'ACTIVITES ET FINANCIER 2006

Lecture et accords sur ces différents rapports qui seront présentés à l'Assemblée Générale qui suit

2. BUDGET PREVISIONNEL 2007

Le budget previsionnel présenté par Sophie (Trésorière) est accepté.

3. MODIFICATION DES STATUTS

Après discussion le CA décide de proposer à l'Assemblée Générale le texte modifié suivant, permettant d'élargir le nombre des membres du Conseil d'Administration et de préciser leur mode de nomination :

« L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres au minimum et 14 au maximum élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

Peut être éligible au Conseil d'Administration toute personne qui :

- est membre de l'association c'est à dire à jour de sa cotisation
- est proposé par deux membres au moins du Conseil d'Administration
- est coopté par le Conseil d'Administration en place

Le Conseil d'Administration choisi parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 3 ans composé de :

- au minimum un Président, un Trésorier et un secrétaire
- éventuellement un Vice-Président, un Trésorier adjoint et un secrétaire adjoint

Le Conseil d'Administration décide des actions à mener pour la bonne marche de l'association.

En cas de vacance le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'issue de leur mandat de 3 ans. »

4. MODIFICATION DES PARRAINAGES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale une modification des parrainages en les mutualisant.

Les dons seront désormais mutualisés pour deux raisons :

- permettre à des personnes ne pouvant financer seules un parrainage de participer néanmoins à la hauteur de leur moyens
- permettre de réaliser plutôt une aide aux familles pour subvenir à leurs besoins vitaux et ainsi qu'elles puissent financer l'école ou des études à un ou mieux à tous leurs enfants.

Bien entendu si des donateurs souhaitent néanmoins s'engager avec un villageois de Youtou précisément pour pouvoir échanger et suivre son évolution, cela est évidemment toujours possible.

5. EXONERATIONS D'IMPOTS SUR LES DONS

L'association a reçu en Juin l'autorisation de la Préfecture de délivrer des reçus permettant de déduire certains dons des impôts sur le revenu. Néanmoins suite à une récente circulaire (Décembre 2006) une analyse plus fine est à avoir pour tenir une comptabilité précise et déterminer les actions exonérables.

En conséquence les reçus seront délivrés ultérieurement, cependant d'ores et déjà il est décidé de ne pas inclure dans les exonérations le montant des cotisations.

6. COTISATION

Il sera proposé à l'Assemblée générale de maintenir la cotisation annuelle à 15 €

La relance sera faite chaque année en Septembre.

Compte rendu établi par Sylvie Mortamet